

Quels sont les critères ou conditions pour valider 4 trimestres de retraite en tant que [TNS](#) (travailleur indépendant non salarié) cotisant au RSI ? Quel est le revenu ou la rémunération minimum à prendre ou à déclarer ?

Mise à jour : Le RSI a été officiellement supprimé le 1er janvier 2018 ; il est remplacé par la **Sécurité sociale pour les indépendants**, qui est un guichet spécifique au sein du régime général. Le fonctionnement reste le même.

Pour valider un trimestre de retraite, le montant de revenu à déclarer est de 150 fois le SMIC horaire (9,67 € en 2016), quel que soit le nombre de mois travaillés ou le temps de travail.

Pour les entrepreneurs individuels, le revenu correspond au bénéfice annuel de l'entreprise (BIC/BNC).

Pour les gérants de société, le revenu correspond à la rémunération de gérance.

Cela signifie qu'il faut déclarer :

- **1450,50 €** de revenus annuels pour valider **un trimestre** de retraite,
- **2901 €** de revenus annuels pour valider **deux trimestres** de retraite,
- **4361,50 €** de revenus annuels pour valider **trois trimestres** de retraite,
- **5802 €** de revenus annuels pour valider **4 trimestres** de retraite.

Voir aussi notre article : [Peut-on racheter des trimestres de retraite RSI non validés ?](#)

La validation des trimestres de retraite en auto-entrepreneur.

Pour valider 4 trimestres de retraite en tant qu'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur), **un minimum de chiffre d'affaires est à réaliser.**

Pour connaître les minimums de chiffre d'affaires à réaliser, **voir notre article [Quel chiffre d'affaires faut-il faire pour valider ses trimestres de retraite en auto-entreprise ?](#)**

Le calcul des droits à la retraite des chefs d'entreprise TNS.

La formule de calcul est la même que celle du régime des salariés :

RETRAITE = Revenu annuel moyen × Taux × Trimestres validés / durée de référence selon année de naissance

- Le **revenu annuel moyen** est la moyenne des revenus perçus pendant les **25 meilleures années** d'activité, dans la limite du PASS (Plafond annuel de la sécurité sociale).
- Le **taux** dépend du nombre de trimestres validés, selon l'année de naissance. Le taux plein maximum est à **50%**.
- La pension peut être réduite si le nombre de trimestres validés est inférieur à la durée d'assurance de référence.

A noter : Pour bénéficier d'une retraite complète, il faut :

- avoir atteint l'âge légal de la retraite (**62 ans** pour les personnes nées après 1955),
- avoir cotisé (tous régimes confondus) un certain nombre de trimestres (entre 160 trimestres et

172 trimestres selon l'année de naissance).

D'autre part, les artisans, commerçants et industriels bénéficient aussi d'un **régime de retraite complémentaire par points** (Sécurité sociale pour les indépendants) : comme dans les autres régimes par points, la pension complémentaire se calcule **en multipliant le nombre de points acquis par la valeur du point**.

Créez votre société directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

4 outils Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour gérer votre entreprise :

- un **plan financier prévisionnel**, facile à utiliser : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

Voir aussi nos articles :

- [Les indemnités journalières en régime auto-entrepreneur](#),
- [Comment contourner le RSI ?](#)